

Le label Greenfin autorise le financement du secteur nucléaire



© 2024 Les Echos Publishing

Après le Label ISR, c'est au tour du label Greenfin de faire l'objet d'une mise à jour. En effet, un arrêté récent vient entériner un nouveau référentiel. Un référentiel qui prend désormais en compte les énergies nucléaires dans ses activités éligibles. Ainsi, les fonds d'investissement qui arborent ce label pourront investir dans les sociétés dont l'ensemble des activités économiques permettent la production d'énergie à partir de technologies nucléaires, y compris les technologies du cycle des combustibles et de gestion des déchets radioactifs.

À noter : ce nouveau référentiel est entré en vigueur depuis le 23 janvier 2024.

Rappelons que le label Greenfin, créé par les pouvoirs publics, s'intéresse à la finance verte, c'est-à-dire qu'il garantit que les fonds labellisés sélectionnent les entreprises ayant un impact positif sur le climat et la transition écologique. Le label a la particularité de s'appuyer notamment sur 8 catégories d'activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique (énergie, gestion des déchets et contrôle de la pollution...).

[Arrêté du 8 janvier 2024, JO du 9](#)

